



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 19 septembre 2017

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2843 en date du 8 septembre 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de  
la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois  
de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable  
de la résolution 26 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif  
du 19 septembre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M<sup>e</sup> Sylvie Gallant  
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



Commission  
scolaire  
de Montréal

A 34-2843

**INSTANCE  
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

**TITRE :**

Remboursement des dépenses de fonction  
(Bureau de la présidence)

**UNITÉ :**

Bureau de la présidence

**DATE :**

Le 08 septembre 2017

**NOM DE L'AUTEURE :**

Catherine Harel Bourdon

**SIGNATURE :**

**SIGNATURE  
SERVICE :**

M<sup>e</sup> Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

**RÉSUMÉ :**

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 113.71 \$

**RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION**



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Information sur les frais  
de fonctions et de civilités  
des commissaires  
2016-2017

A 34-2843

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
08-sept	Bureau de la présidence	17)a)	18)f	Événement significatif à l'école Du Petit Chapiteau- décès d'une enseignante - envoi de fleurs à l'équipe école	113.71 \$
					113.71 \$

\* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1